

- les produits de biotechnologie et de haute-technicité, qui demande une procédure, coordonnée au niveau de la CE, qui examine l'autorité de mettre les produits en marché dans la CE.

Une directive clé portant sur les inventions biotechnologiques est en instance d'adoption. Elle vise à harmoniser la protection des brevets d'inventions biotechnologiques au sein de la CE, ce qui donnerait aux industries la certitude juridique dont elles ont besoin pour développer des produits dans le domaine biotechnologique.

Il est trop tôt pour évaluer avec certitude la manière dont les initiatives de la CE dans ce secteur affecteront les exportateurs canadiens. La présence importante des entreprises multinationales (EMN) pourrait limiter le potentiel d'augmentation des exportations vers la CE de l'industrie pharmaceutique canadienne nationale des médicaments de marque. Mais, inversement, étant donné l'acceptation grandissante à travers le monde des médicaments « génériques », les occasions d'exportation risquent fort d'augmenter dans ce domaine, ainsi que dans celui des médicaments biologiques et des diagnostics.

Au sein de la CE, la réaction à l'achèvement du marché unique paraît être une augmentation rapide et intense des activités de fusion et d'acquisition par les fournisseurs qui ne sont pas de la CE. Ces fournisseurs, en entreprenant des projets conjoints ou des partenariats avec des compagnies existantes de la CE, essayent d'obtenir et de garantir leur accès au marché de la CE.

Matériel de télécommunications

Pour éliminer les obstacles techniques au commerce dans le matériel de télécommunications et assurer que les infrastructures des télécommunications européennes servent bien l'industrie européenne, la CEE a pris un certain nombre d'initiatives dans le domaine des normes. Ces initiatives englobent les deux approches de la reconnaissance mutuelle des normes et des établissements de certification, lorsqu'il y a lieu, ainsi que l'harmonisation des normes techniques et des spécifications, le cas échéant ou lorsqu'il n'existe pas de normes.

L'objet de ces initiatives est d'assurer que l'approvisionnement en équipement terminal ne soit pas le monopole des réseaux publics. Les fournisseurs privés, nationaux comme ceux des autres pays membres, seront capables d'avoir des activités dans ce domaine. Les initiatives visent également à ouvrir les possibilités des marchés publics à toutes les entreprises à l'intérieur de la CEE - c'est-à-dire que les PTT ne seront plus en mesure de s'assurer qu'un marché soit adjugé à un fournisseur local en s'appuyant sur le respect d'une norme nationale particulière. Cela vise également à permettre aux fournisseurs de produits à valeur ajoutée d'avoir accès aux réseaux de telle sorte que se crée un véritable marché des services.